
Tempête Xynthia : mobilisation des mutuelles du GEMA pour simplifier et accélérer les procédures d'indemnisation

La tempête Xynthia a balayé la France entre samedi soir et hier après-midi causant de lourds dégâts humains et matériels. Très mobilisées sur le terrain, les mutuelles d'assurance du GEMA ont unanimement et immédiatement pris des mesures exceptionnelles pour simplifier les démarches administratives et accélérer les procédures d'indemnisation de leurs sociétaires sinistrés. Par ailleurs, les coordinateurs départementaux désignés par l'ensemble des mutuelles du GEMA sont sur place et se tiennent à la disposition des cellules de crise des préfetures.

Simplification des démarches

- les déclarations de sinistres peuvent être faites par tout moyen : téléphone, lettre simple, visite...
- les déclarations hors délais légaux (5 jours) sont prises en compte et ce jusqu'au 31 mars.
- aucune attestation de vitesse du vent n'est demandée aux sociétaires : les mutuelles se chargent d'obtenir les documents nécessaires directement auprès de Météo France.

Pour mémoire : garantie tempête / garantie catastrophe naturelle

Rappelons que les tempêtes et autres effets du vent ne relèvent pas du régime des catastrophes naturelles. Leurs conséquences sont obligatoirement couvertes par les contrats dommages aux biens et sont donc prises en charge au titre de cette garantie.

En revanche, pour les dégâts liés aux inondations, il faut un arrêté interministériel déclarant l'état de catastrophe naturelle pour déclencher la prise en charge des dégâts matériels par les assureurs. Le Premier ministre a indiqué qu'il sera décrété dans les quarante-huit heures.

Les mutuelles du GEMA se tiennent à disposition de leurs sociétaires pour, au cas par cas, faire le point sur le contenu exact des garanties.

En savoir plus : www.gema.fr

Syndicat professionnel, le GEMA représente les groupes et mutuelles suivants qui assurent collectivement plus d'une voiture de particuliers sur deux et deux habitations de particuliers sur trois :

groupe AGPM Assurances, Altima Assurances, AMDM, AMF Mutuelle, Ethias AAM Droit commun, GCE Assurances IARD, groupe GMF, groupe IMA, groupe Maaf, groupe Macif, groupe MAE, groupe Maif, MAPA-Mutuelle d'assurance, groupe Matmut, MFA, MISPM, Monceau Assurances, Natixis Assurances, Smacl Assurances, le Sou médical, Usu.

Contact presse
Nathalie Irisson
01 53 04 16 21
nathalie.irisson@gema.fr